



La Celle Saint-Cloud

DECISION MUNICIPALE N°2024.16

République Française
Département des Yvelines

78170

CONTRATS DE CESSIION DES DROITS DE REPRESENTATION DES SPECTACLES VIVANTS DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025 PROGRAMMES AU THEATRE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de La Celle Saint Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique, notamment l'article R.2123-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Considérant les orientations de la ville de La Celle Saint-Cloud dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant la nécessité de programmer de nouveaux spectacles afin de proposer au public une saison culturelle 2024-2025 pour le théâtre municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de signer des contrats de cession des droits de représentation avec des prestataires extérieurs pour les spectacles vivants de la saison culturelle 2024/2025,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer les contrats de cession des droits de représentation, et leurs éventuels avenants, des spectacles vivants au titre de la saison culturelle 2024/2025.

Article 2 :

Le règlement de la dépense s'effectuera conformément aux dispositions des contrats.

Article 3 :

Les crédits sont inscrits au BP 2024, section de fonctionnement chapitre 011, article 6042.

Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Versailles et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 11 juin 2024



Le Maire,


Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240612-2024-16-AR
Date de réception préfecture : 12/06/2024